



Besoin d'arrêter un CDD

Par **Manu**, le **02/07/2014** à **22:43**

Bonjour,
Je viens de passer mon bac et je commence ma rentrée en médecine le 25 août.
Pour financer mes études, j'ai décidé de travailler cet été, ce que je fais depuis le 7 juillet, et que je ferai d'après mon contrat jusqu'au 23 août.
J'ai été embauché dans une entreprise de grande distribution, et le recruteur avait besoin de quelqu'un sur ces dates là, je n'ai pas pu refuser (besoin d'argent) bien qu'il me faudra une semaine entre la fin de mon cdd et ma rentrée à la fac.
Quelle est la meilleure solution je ne pense pas nuire à la société, ni avoir menti quelque part.
Est-il possible de faire un arrêt maladie la dernière semaine pour organiser mon déménagement par exemple ?
Cordialement, en vous remerciant des réponses.

Par **Lag0**, le **03/07/2014** à **07:29**

Bonjour,
Un CDD ne peut être rompu que pour l'obtention d'un CDI, pour faute grave de l'employeur ou par accord mutuel avec l'employeur. Je ne vois ici que cette 3ème possibilité. Si l'employeur n'est pas d'accord, vous devrez respecter votre contrat.
Et pour ce qui serait "de faire un arrêt maladie", personne ici ne peut vous dire si d'ici là vous serez malade et que votre état de santé sera jugé incompatible avec votre activité professionnelle par votre médecin...